

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 —  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin,	Poste.
6 — 37 — — —	Direct.
9 — 04 — — —	Omnibus.
4 — 35 — — —	Express.
7 — 11 — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — —	Express.
4 — 54 — — —	soir, Direct.
5 — 47 — — —	Omnibus.
9 — 57 — — —	Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

## AFFAIRES DE POLOGNE.

On lit dans la *Presse*, de Vienne, du 6 juillet :

Il nous arrive aujourd'hui des indications intéressantes sur les conditions sous lesquelles le gouvernement national polonais serait disposé à ordonner aux insurgés de poser les armes. Ces conditions seraient les suivantes, d'après ce qu'on nous écrit de Berlin :

- 1<sup>o</sup> Reconnaissance officielle des représentants accrédités du gouvernement national ;
- 2<sup>o</sup> Envoi d'une escadre des puissances occidentales dans la Baltique, et coopération avec les flottes danoise et suédoise ;
- 3<sup>o</sup> Occupation de la Pologne par des corps d'armée français et autrichiens ;
- 4<sup>o</sup> Concentration des troupes russes sur les frontières ;
- 5<sup>o</sup> Institution d'un gouvernement national provisoire ;
- 6<sup>o</sup> Prompte élection d'une représentation nationale, et réunion d'un congrès à Varsovie.

La *Gazette d'Augsbourg* assure que l'Empereur aurait adressé à la mère du comte Plater, une lettre de condoléance à l'occasion de la mort de son fils, une des victimes du tribunal de guerre de Wilna. Cette lettre renferme de grandes consolations et l'espoir d'un meilleur sort pour la Pologne dans un avenir rapproché.

Le père du comte avait été l'ami intime de

l'Empereur pendant son exil à Londres, et le fils lui-même était l'année dernière encore l'hôte du palais de Fontainebleau. Certes, la cruauté de Mourawieff est le meilleur argument auprès de Napoléon III en faveur des Polonais. (La France.)

L'évêque de Wilna, M<sup>s</sup> Krazinski, dit un télégramme de Berlin, a été conduit à Nijni-Novogorod, d'où il sera transféré à Wiatka. Le motif de cet exil, est une lettre pastorale dans laquelle l'évêque montrait trop de sympathie pour l'insurrection polonaise.

La *Gazette de la Baltique* dit avoir reçu de Varsovie, 7 juillet, la nouvelle qu'une patrouille russe a saisi, dans les environs de Radomsk, sur un voyageur, une grande partie des lettres de gage et autres valeurs récemment enlevées dans les caisses de l'Etat.

La *Gazette de Bromberg* du 9 annonce que deux petits détachements russes ont été refoulés près de Podwiez et de Slupce sur le territoire prussien. — Havas.

Nous trouvons dans une correspondance du *Monde* les curieux détails qui suivent sur l'émeute de Berlin :

Berlin, 4 juillet. — J'ai hâte de vous prémunir contre de fausses nouvelles et contre les conséquences qu'on pourrait en tirer. Un mince événement a mis la ville en émoi plus que toutes les affaires politiques des derniers temps, plus que la réorganisation militaire, la clôture des Chambres, ou l'ordonnance du 4<sup>o</sup> juin.

Je veux parler de l'ex-mission (expulsion du domicile) de M. Schulze, l'un des deux mille

citoyens de Berlin qui portent ce nom. L'établissement de M. Schulze est un assez modeste café-brasserie dans l'Oranienstrasse, près de Moritzplatz, le centre du quartier ouvrier fort peuplé du Kœpnickerfeld. Comme presque tous les établissements berlinois de ce genre, ce café-brasserie possède un jardin dans lequel on débite de la bière pendant l'été.

M. Schulze ayant fait exécuter plusieurs changements dans les lieux qu'il occupait contrairement aux stipulations du bail, le propriétaire, un M. Steffen, ancien tailleur, le fit condamner à déguerpir le 1<sup>er</sup> juin. Mais, par une concession volontaire, il lui permit de vendre de la bière dans le jardin jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet. Malgré cette condescendance, M. Schulze résolut de se venger. Lundi dernier (le 29 juin) il apposa une affiche fort injurieuse contre le propriétaire à la porte de son établissement, dans le but d'attirer du monde, qu'il traita généreusement à ses propres frais.

La foule de ceux qui aiment à boire gratuitement fut bientôt immense, et les têtes commençant à s'échauffer, on se mit en devoir de se venger du malheureux M. Steffen. La foule ivre envahit l'appartement de M. Steffen, qui parvint à se mettre en sûreté ; elle brisa les meubles, les vitres, etc., et mit à la fenêtre un drapeau portant l'emblème satirique de la profession de tailleur, à savoir un bouc (*Ziegenbock*). Le soir, le rassemblement fut tel que toute circulation devint impossible dans l'Oranienstrasse. La police, qui engagea à diverses reprises la foule à se disperser, fut huée, sifflée et grossièrement insultée. Il fallut recourir à la force pour rétablir l'ordre.

Le lendemain, une affiche que M. Schulze

avait fait placarder dans la ville attira l'attention du public sur son établissement, qu'il devait abandonner le lendemain. La foule fut plus grande encore que la veille ; elle envahit le Moritzplatz et les rues avoisinantes, et nécessita de nouveau l'intervention active de la police. Le 1<sup>er</sup> juillet au soir, le tumulte prit une nouvelle extension et atteignit des proportions colossales le jeudi 2 juillet. Le soir de ce jour, les excès commis par la masse prirent le caractère d'une émeute. Une douzaine de mille hommes de tout âge, dont beaucoup appartenaient à des conditions distinguées, envahirent l'Oranienstrasse, le Moritzplatz et leurs abords, insultèrent les passants, arrêtaient les nombreux omnibus, brisèrent les carreaux des fenêtres, démolirent les clôtures des maisons en construction, etc.

Pour mieux résister aux 150 hommes de la police et à quelques détachements de gardes municipaux à cheval, on essaya même de construire quelques barricades. La police fit à plusieurs reprises usage de ses armes, blessa plus de cent personnes, en arrêta une cinquantaine, et ne parvint néanmoins à rétablir l'ordre que vers deux heures du matin. Notez que l'établissement de M. Schulze était fermé depuis le 1<sup>er</sup> juillet, et que lui et M. Steffen se trouvaient déjà en prison, et qu'ainsi tout prétexte de prendre parti pour l'un ou pour l'autre manquait absolument aux perturbateurs.

Mercredi, 3 juillet, le président de la police fit publier une défense énergique de participer à ces tumultes. On fit fermer à neuf heures du soir les établissements publics situés dans ce quartier, et on prit des mesures efficaces pour empêcher tout attroupement. On parvint à

## PÉRIEUX.

## LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

III.

Dans un repli de la côte bretonne, à six kilomètres environ de la mer, s'élève, entre Morlaix et Saint-Pol de Léon, le château de Stangala.

Ce château, jadis de construction gothique a été entièrement reconstruit après la Révolution. Les fossés, le pont levé, les tourelles, les créneaux ont disparu et ont été remplacés par un bâtiment carré haut sur perron, flanqué de deux pavillons, percé de fenêtres bien aérées et couronné d'un toit en ardoise ayant la forme d'une mitre d'évêque.

C'est une belle habitation qui s'est conformée au changement survenu dans les institutions du pays, et qui, de féodale et guerrière, s'est faite bourgeoise et pacifique. L'architecture s'approprie aux mœurs, et en cela elle fait preuve de bon sens.

Après avoir longtemps appartenu aux comtes de Lesneven, dont le dernier descendant émigra et

mourut dans l'exil, le château de Stangala fut vendu comme bien national à un notaire de Morlaix, qui le réédifia, et, en 1820, le céda pour le prix de deux cent mille francs à Jean Tréhouart, lequel arrivait d'Amérique, où, disait-on, il avait acquis une grande fortune.

Jean Tréhouart est né à Roscoff, d'une famille d'humbles commerçants.

C'était un petit homme maigre et souffreteux, ayant une physionomie triste et douce, des manières timides et polies, une modestie apparente qui semblait demander pardon pour son opulence.

Pendant vingt ans il vécut retiré dans cette charmante retraite sans qu'aucun nuage vint troubler la limpidité de son ciel. Il améliorait les terres dépendantes du château, il se livrait aux plaisirs de la chasse et de la pêche, il pratiquait lui-même la charité en portant des aumônes aux chaumières nécessiteuses ; en un mot, il menait l'existence occupée et tranquille d'un honorable propriétaire de campagne.

Un mariage désintéressé qu'il contracta avec une orpheline renommée pour sa grâce et sa sagesse, mais sans fortune, lui acquit l'estime publique. Sa femme mourut sans lui laisser d'enfants. Ce fut pour

lui un double chagrin, qui sembla troubler à jamais la douce sérénité de sa vie.

Et d'ailleurs la vieillesse était venue, et avec elle les infirmités qui en sont les compagnes ordinaires.

Jean Tréhouart souffrait surtout d'une goutte sciatique qui menaçait de lui monter à l'estomac et de l'étouffer. Plusieurs fois déjà on avait craint pour ses jours. Cette perspective assombrissait son caractère toujours égal jusque-là. Elle le rendait morne et taciturne, ou bien elle l'exaltait en lui faisant proférer, quand il croyait n'être point entendu, d'étranges paroles qui ressemblaient à des cris de remords. Un observateur perspicace n'eût pas mis longtemps à deviner que cette âme qu'on croyait sans tache cachait dans un repli de la conscience une action ignominieuse et que le ressentiment de cette action se faisait plus âcre et plus insupportable à mesure qu'approchait le déclin.

Par une tiède matinée de printemps, notre vieillard était assis dans sa chambre à coucher, vaste pièce meublée avec élégance, mais fanée par le temps.

De son large fauteuil roulé devant une fenêtre, il apercevait la grille du château devant laquelle se

prolongeait une avenue de platanes qui aboutissait à la route.

Il regardait au loin avec persistance ; mais ce qui tenait son attention ainsi éveillée, n'était ni le feuillage tendre et frais qui commençait à couvrir les arbres, ni les rayons du soleil qui scintillaient capricieusement à travers les interstices des branches, ni les oiseaux qui voltigeaient sur les buissons d'aubépine en chantant leurs plus joyeuses chansons, ni la mer immense et calme qui se confondait avec le ciel dans l'horizon lointain.

Il attendait l'arrivée de Philippe Keryen, son factotum, dont une lettre lui annonçait le retour pour le jour même, et il s'impatientait de ne pas le voir apparaître au fond de l'avenue. Ses traits parcheminés se contractaient en ce moment : ils exprimaient une double torture, une torture physique et une torture morale.

La goutte, en effet, lui tirait les membres et l'anxiété lui oppressait l'esprit.

— Il devait être ici, murmurait-il. Pourquoi ce retard ? Ah ! j'ai hâte de lui parler ! Il a une bonne nouvelle à m'apprendre, m'écrirait-il. Laquelle ? Il s'agit de la famille Maxwell, je n'en saurais douter. Mais que sait-il à cet égard ? Pas un mot qui me laisse

prévenir en partie des scènes pareilles à celles de la veille.

Ainsi, pour la cause la plus futile, pour une querelle occasionnée dans l'origine par la pose d'un poêle en fonte, tout un quartier a été jeté dans l'alarme et presque dans l'émeute pendant plusieurs jours.

On a parlé diversement de l'attitude que la France doit prendre à Madagascar.

Des négociations vont être entamées avec le gouvernement de la reine Rasoahery Manjaka, pour réclamer l'exécution des traités faits par le roi Radama, son prédécesseur.

Ce qu'on sait des dispositions personnelles de la reine, permet d'espérer que ces négociations réussiront. (La France.)

Un événement militaire important est sur le point de s'accomplir en Amérique. Le grand mouvement du général Lee se prononce de plus en plus. Il est démontré aujourd'hui qu'il veut tourner Washington. Toutes les routes de l'ouest sont déjà solidement occupées; les confédérés tendent à enlever les voies ferrées du Nord, de manière à forcer le général Hooker à livrer bataille sans retraite possible. (Idem.)

On lit dans le *Moniteur* :

Depuis quelque temps, certains journaux annoncent que l'Empereur doit aller à Cherbourg pour y passer une revue de la flotte. Cette nouvelle est complètement inexacte.

Le *Moniteur* publie le compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France et en Algérie, pendant l'année 1861.

Ce document constate un double progrès : une plus grande célérité dans l'expédition des affaires; l'arriéré, par rapport à l'année 1860, a diminué dans toutes les juridictions; une application plus juste de la loi; les décisions judiciaires attaquées ont été plus souvent confirmées que par le passé. Le ministre de la justice fait honneur de ce double résultat au zèle éclairé et aux efforts constants de notre magistrature.

On peut se faire une idée de ses travaux par les chiffres suivants qui résument le mouvement de la justice civile et commerciale en 1861 : 661 pourvois en cassation, 10,914 appels; 115,974 affaires portées devant les tribunaux de première instance; 243,927 portées devant le tribunal de commerce. Sauf pour les pourvois en cassation, qui ont été moins nombreux en 1861 qu'en 1860, il y a eu augmentation sur toute la ligne, ce qu'explique en partie l'annexion de trois nouveaux départements.

Le véritable point noir du tableau présenté par M. le ministre de la justice, c'est le nombre croissant des faillites : elles se sont élevées

au chiffre de 4,862 dans l'année 1861; 821 de plus qu'en 1860. (La France.)

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur, parti de Fontainebleau mardi 7 dans la matinée, est arrivé à Vichy à cinq heures. Sa Majesté est accompagnée de MM. les généraux de Bévillé, Fleury et le colonel de Toulangeon, ses aides-de-camp; de M. Mocquard, sénateur, son chef de cabinet; de M. le commandant de Vassart, officier d'ordonnance, et de M. Piétri, attaché au secrétariat.

L'Empereur, à sa descente de wagon, a été reçu par les principaux fonctionnaires. Sur tout le parcours de la gare à la résidence impériale, Sa Majesté a été l'objet de l'accueil le plus cordial, aussi bien de la part des habitants de la ville et des environs que des baigneurs accourus sur son passage.

— On lit dans *la France* :

En ouvrant le conseil supérieur de l'instruction publique, M. Duruy a prononcé un discours dans lequel il a caractérisé en ces termes son avènement au ministère : « C'est l'Université appelée à faire elle-même sa condition et sa fortune. » Le nouveau ministre, parlant des services rendus par son éminent prédécesseur, a ajouté : « M. Rouland a pris l'Université en des jours difficiles, et si, comme je l'espère, nous parvenons à aller plus loin, c'est qu'il aura commencé à nous déblayer la route. »

Si l'on rapproche ces paroles du récent décret qui a rendu à la philosophie son nom et son rang dans l'Université, on aura le programme à peu près complet du nouveau ministre, et l'on pourra pressentir dans quel sens vont se faire les améliorations et les restaurations qu'il annonce.

Il y a, dans le discours de M. Duruy, un mot qui ne sera pas moins remarqué, et qui résume les devoirs de l'enseignement public, c'est que l'Université ne doit pas faire seulement des bacheliers, mais des hommes.

— Mardi dernier, le général Oudinot, duc de Reggio, est mort à Paris. Jeudi matin, à 10 heures, ont eu lieu à l'église Sainte-Clotilde, ses funérailles.

Dès neuf heures, un nombreux cortège d'officiers et d'amis s'était rendu à la maison mortuaire, rue de Bourgogne.

Les cordons du poêle étaient tenus par le duc de Castries, le duc de Périgord, le général Schram, et le duc de la Rochefoucauld.

Des détachements des 75<sup>e</sup> et 89<sup>e</sup> de ligne, sous le commandement d'un chef de bataillon, rendaient au général les honneurs militaires.

Après le service religieux, le convoi est parti pour le cimetière du Père-Lachaise où se

trouve la tombe du maréchal duc de Reggio, père du général décédé.

— L'ambassadeur de France à Rome, M. le prince de Latour d'Auvergne, étant souffrant, a obtenu un congé. Il doit se rendre aux eaux de Vichy.

— On mande de Londres qu'un accident, heureusement sans conséquences fâcheuses, est arrivé samedi à M. Faure pendant la représentation de *Faust*, à Covent-Garden. Dans la scène du duel, cet artiste a reçu un coup d'épée qui a atteint la sclérotique de l'œil. La représentation n'a pas été interrompue.

— Deux énormes foyers de lumière électrique établis sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile, éclairent depuis quelque temps tous les soirs l'avenue de l'Impératrice, rendez-vous ordinaire de tous les équipages de la fashion et de toutes les célébrités du sport. Nous engageons les promeneurs désireux d'étudier cet éclatant effet de lumière à s'arranger de manière à ne pas trop le regarder en face. En partant de l'Arc de Triomphe, et en tournant le dos à ces deux énormes jets de lumière blanche et rayonnante, on trouve l'avenue bien éclairée. C'est à peu de chose près l'effet d'un clair de lune, moins la sérénité et l'immobilité de la lumière. Mais quand on se condamne au retour du bois à regarder en face ces deux astres humains, on est littéralement ébloui, aveuglé par la lumière électrique qui vous force de baisser les yeux et de regarder la terre attentivement. Beaucoup de cochers qui ne peuvent supporter cette éblouissante clarté sont forcés de rabattre leurs chapeaux sur leurs yeux. Les chapeaux américains à larges bords sortent fort utiles aux dames dans cette circonstance. Lorsque l'air est chaud et pesant, plus on approche du double foyer, et plus on se sent asphyxier par une chaleur tiède et saturée de gaz. C'est à peine si l'on a assez d'air pour respirer dans cette atmosphère suffocante. Les émanations balsamiques des fleurs sont entièrement neutralisées par les chaudes haleines de ces foyers d'infection. Les maisons les plus rapprochées de l'Arc de Triomphe doivent souffrir beaucoup et les habitants être positivement asphyxiés par les miasmes des éléments de la lumière électrique. Il y aurait là plus d'un sujet d'étude hygiénique, pour la Faculté de Médecine. Eclairer les promeneurs, c'est bien, mais les aveugler et les empoisonner, c'est mal.

Lettre de Mme la marquise de Bréhan.

Paris, ce 17 avril 1862.

Monsieur, — par suite d'une maladie du foie, j'étais tombée dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire ou écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pen-

Celui à qui s'adressait cet ordre était un petit jeune homme blond, paraissant avoir vingt ans. Il en avait vingt-quatre environ.

Sa figure était charmante sous les longs cheveux bouclés dont elle était accompagnée. Il avait des yeux bleus d'une douceur angélique quoique d'une singulière mobilité. Le costume breton qu'il portait seyait à ravir à sa taille fine, serrée par une ceinture de cuir à large boucle d'acier.

En entendant le vieux Trehouart lui adresser la parole, il abandonna le coin de la cheminée où il regardait vaguement un peu de bois sec pétiller dans l'âtre, car presque en toute saison on chauffait la chambre du frileux septuagénaire.

Après avoir porté la main à son front, et réfléchi un instant dans une attitude immobile, Simplicie répondit en souriant avec une bizarre expression de mélancolie :

— Oui, oui, j'y vais, j'y vais.  
— Tu as bien compris, n'est-ce pas, mon enfant?  
— J'ai bien compris, j'ai bien compris... C'est égal, reprit-il en cessant de sourire et en soupirant : ce n'est pas lui que j'attends.  
— Eh! qui donc attends-tu?  
— Elle... c'est elle... la féé.

dant des heures entières; j'étais d'une tristesse mortelle. Plusieurs médecins anglais et français m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause j'ai voulu essayer de votre farine de Santé. Depuis trois mois, j'en fais ma nourriture habituelle. La *Revalésière* Du Barry est bien nommée, car béni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise DE BRÉHAN. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôts à Saumur, chez MM. A. PIERRE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean, 25, PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (429)

## Chronique Locale.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

Mercredi soir, à cinq heures, ont eu lieu les obsèques de M. le général Jacquemin. Une très-grande pompe militaire, en rapport avec la haute position que le défunt occupait dans l'armée, avait été déployée à l'occasion de cette cérémonie funèbre. Dans le cortège on remarquait M. le général de division de Géraudon, commandant la 18<sup>e</sup> division militaire, accompagné de son aide-de-camp; l'état-major de la division; M. le sous-intendant Dupré, M. le colonel Michaux, commandant la 7<sup>e</sup> légion de gendarmerie; tout le corps d'officiers du 1<sup>er</sup> de carabiniers, M. le colonel à leur tête; M. le colonel du 59<sup>e</sup> de ligne et un grand nombre d'officiers de ce régiment.

Le nombre des assistants aurait été plus grand encore si l'on avait pu prévenir à temps MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie de Saumur, que M. le général Jacquemin avait autrefois commandée et où il avait laissé de sympathiques souvenirs.

Après les cérémonies religieuses, célébrées à la cathédrale, le cortège s'est dirigé vers le cimetière de la Salle. Là, lorsque les dernières prières ont été dites, M. le colonel Michaux a pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« Devant cette tombe prête à se fermer sans retour sur une belle et noble existence, il conviendrait peut-être de s'en tenir au silence et aux regrets; mais la vue d'une honorable famille éplorée, la vive affection que je portais à celui qui fut mon premier maître dans la carrière et qui resta toujours pour moi un chef vénéré et un ami, me décident à élever la voix dans cette triste solennité.

« En accomplissant cette douloureuse mission, je cède donc à un besoin du cœur et je paie la dette sacrée de la reconnaissance.

« Puisse ce dernier témoignage d'une affec-

Le vieillard hochait la tête.

— Est-ce que vous ne l'avez jamais vue?... poursuivait le jeune homme. Moi, je la connais bien, je l'ai aperçue cette nuit encore en rêve. Elle est jolie à soulait; je vous la montrerai, quand elle viendra.

— Soit; mais hâte-toi d'aller au-devant de Kerven et amène-le moi.

— Je vous l'amène tout de suite, répondit Simplicie en s'élançant hors de la chambre par bonds gracieux.

— Pauvre fou! murmura le vieillard. Je me trompe, heureux fou! Ah! que n'ai-je comme lui perdu le souvenir et la raison!

Quelques minutes après, précédé de Simplicie, Philippe Kerven se présentait devant le vieillard.

Kerven avait débarqué au Havre, avait galoppé jusqu'à Morlaix, et, après avoir séjourné quelques heures dans sa ville natale, il était remonté à cheval pour franchir la distance qui le séparait de Stangala.

Sa longue redingotte brune, son vénérable chapeau de feutre, ses gros souliers cirés à l'auf, étaient blancs de poussière. Il avait toujours cette mine empreinte de bonhomie sournoise qui dissimulait avec peine ses mauvais instincts.

(La suite au prochain numéro.)

deviner. Puisse la Providence l'avoir mis sur la trace du père ou des enfants! Je ne mourrai en paix que si je puis léguer ma fortune à ceux que j'ai dépouillés. J'ai peur d'emporter dans la tombe le remords qui pèse si cruellement sur ma vie!...

Il s'interrompit par un cri sourd. Une violente contraction bouleversa son visage d'une effrayante maigreur. Puis il reprit en gémissant :

— Oh! quel supplice!... misérable que je suis!... comme je souffre! nul n'a jamais souffert autant que moi! Dieu sans doute me fait ainsi expier le passé! et l'expiation est d'autant plus terrible qu'elle a tardé longtemps à venir... Ah! j'ai pourtant essayé de te fléchir, ô Puissance souveraine et terrible! j'ai tenté d'amoinrir mon crime à tes yeux en me faisant bien humble dans la richesse, en payant aux pauvres la dime de mes revenus, en épousant une jeune fille sans fortune. Par l'exercice des vertus que tu récompenses, j'espérais mériter ta miséricorde. Mais, hélas! je vois, je sens que ta colère n'est point apaisée, et que, dans ton impasible justice, tu me punis de n'avoir point restitué!...

Eh bien! sois satisfait, mon Dieu! me voici prêt à accomplir le grand acte de réparation. Modère ton ressentiment, adoucis ma peine, éloigne de moi le

vautour qui me déchire les entrailles et le cœur... Bonté suprême, tu dois avoir des pardons même pour les repentirs tardifs!

A ces mots, comme si cette supplication eût été entendue et exaucée, la terrible attaque de goutte à laquelle il était en proie s'affaiblit, et il éprouva un tel soulagement qu'il se répandit en actions de grâces. Puis il regarda de nouveau dans la direction de l'avenue. N'apercevant que des hirondelles qui la traversaient en rasant l'herbe et des papillons qui se jouaient dans les reflets dorés du soleil, il se plaignit encore du retard de son factotum.

— Quel obstacle le retient? disait-il. Lui serait-il arrivé malheur? L'inquiétude me gagne malgré moi? Chaque seconde me pèse comme un siècle sur la conscience! Arrive donc, Kerven! arrive donc malheureux!

Il achevait à peine cette exclamation, lorsqu'un cavalier coupant la route à angle droit, se précipita au galop dans l'avenue. Le vieillard tressaillit de joie et s'écria :

— C'est lui, enfin!... Simplicie, reprit-il aussitôt, voilà ton vieil ami Philippe, cours vite à sa rencontre. Tu lui diras que je suis dans ma chambre et qu'il se dépêche de venir m'y trouver.

tion qui a vieilli avec moi être un adoucissement à la douleur d'une famille justement affligée.

» Le général Maxime-François Jacquemin, naquit à Tours, le 1<sup>er</sup> avril 1795. Il appartenait à cette forte génération qui, née vers la fin d'un siècle qui avait vu de si grandes choses, devait, elle aussi, traverser de bien rudes épreuves.

» Entraîné par une irrésistible vocation, bien jeune encore, il entra au 5<sup>e</sup> régiment des gardes d'honneur et faisait bravement avec ce corps la meurtrière campagne de 1813, en Saxe, où il était blessé d'un coup de lance à l'affaire de Hanau, et celle non moins pénible et non moins glorieuse de 1814, en France.

» Nommé maréchal-des-logis au 7<sup>e</sup> lanciers, il se distinguait particulièrement, le 2 juillet 1815, à l'affaire du Pont-de-Sèvres, où une poignée de braves arrêta, pendant toute une journée, les efforts de dix mille ennemis; dans cette circonstance, il était proposé pour la croix, qu'il ne devait recevoir que plus tard.

» Passé, avec son grade, aux chasseurs de la garde royale, le 16 novembre 1815, il obtenait, quatre ans après, l'épaulette de sous-lieutenant et était envoyé aux dragons de la Manche, aujourd'hui 7<sup>e</sup> cuirassiers.

» C'est avec ce régiment qu'il fit la campagne de 1823, en Espagne, où il obtint la croix de Charles III.

» Nommé lieutenant et envoyé à Saumur, il y devenait capitaine instructeur et s'y créait, par son mérite personnel, par ses connaissances étendues et variées, une réputation d'instructeur qui place aujourd'hui son nom à côté de ceux des hommes éminents que la cavalerie considère, à juste titre, comme ses plus illustres maîtres.

» Aussi, lorsque nommé chef d'escadron au 7<sup>e</sup> hussards, il fut promu plus tard lieutenant-colonel, le ministre de la guerre s'empressa de le rappeler dans un établissement dont il avait été l'honneur et qu'il ne devait plus quitter qu'avec la croix-d'officier de la Légion-d'Honneur et le grade de général de brigade.

» Nommé successivement au commandement du département du Puy-de-Dôme, de ceux de la Haute-Loire et du Cantal, d'une brigade active au camp de Lunéville, il servit, dans toutes ces hautes positions, avec la même distinction, et partout sa supériorité intellectuelle lui valut les plus honorables et les plus flatteuses récompenses.

» Chevalier de l'ordre de Saint-Georges de la Réunion de Sicile, chevalier de l'ordre militaire de l'Épée de Suède, il recevait, le 28 décembre 1855, la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur.

» Une haute et dernière récompense, la troisième étoile, lui semblait réservée; ses amis s'y attendaient; tous les officiers qui avaient servi sous ses ordres le désiraient vivement: c'eût été le digne couronnement d'une carrière militaire si noblement remplie. Mais cet espoir ne devait pas se réaliser. Lorsque, le 2 avril 1857, l'heure de passer dans le cadre de réserve eût sonné pour lui, il dut se contenter d'emporter avec lui l'estime de tous et d'unanimes regrets.

» Dans cette nouvelle position, le général Jacquemin n'éprouva pas le vide immense qui, pour beaucoup d'entre nous, rend si pénible le passage d'une vie active aux loisirs d'une inaction forcée.

» L'étude, qui avait occupé sa jeunesse, fit la joie de son âge mûr, lui offrit d'utiles distractions.

» Car le général Jacquemin, Messieurs, n'était pas seulement un militaire d'élite, c'était aussi un savant distingué. Auteur de plusieurs ouvrages qui ne sont pas sans mérite, de nombreuses Sociétés scientifiques le comptaient au nombre de leurs membres titulaires ou correspondants. Il était président honoraire de la Société d'agriculture de Tours; et parmi les personnes qui me prêtent aujourd'hui une bienveillante et sympathique attention, beaucoup, j'en suis certain, doivent se rappeler encore le charme de sa parole si facile, si vive, si pleine de trait.

» Au sein d'une famille dont il était le chef aimé et respecté, entouré de l'estime de ses concitoyens au milieu desquels il avait voulu vivre, de longs jours paraissaient lui être destinés encore, lorsqu'une terrible maladie vint tout-à-coup le frapper.

» Pendant trois ans en lutte avec elle, cette rare intelligence assista pour ainsi dire à sa propre ruine, longtemps encore assez lucide pour calculer elle-même jour par jour, heure par heure, les progrès du mal.

» Lente et terrible agonie! long et douloureux martyre! Dieu a daigné enfin y mettre un terme...

» Respectons sa volonté sainte; et, sans oublier celui qui n'est plus, entourons aujourd'hui de tout notre intérêt sa digne veuve, dont les soins ont adouci de bien tristes souffrances; sa tendre fille, dont le mariage fut certainement une de ses dernières joies; et ce fils qui, déjà capitaine dans l'armée où son père a servi avec tant de distinction, sait qu'un nom comme le sien oblige et se montre dès à présent si digne d'en soutenir l'éclat.

» Adieu, mon brave général, mon chef respecté et aimé! adieu! Repose en paix!

On écrit au *Journal d'Indre-et-Loire*, du Grand-Pressigny, 6 juillet, que deux découvertes géologiques, dont il est impossible, quant à présent, du moins, d'apprécier l'importance, viennent d'être faites dans ce canton.

En creusant un puits dans la commune de Betz, les ouvriers ont rencontré à dix mètres environ, un rocher de schiste marqué de taches d'ardoise. La carrière d'ardoise dont ces taches font présumer la présence à une plus grande profondeur existe-t-elle? Voilà ce qu'il serait essentiel de savoir. Mais l'arrivée de l'eau dans le puits n'a pas permis de s'en assurer en poussant plus loin les travaux.

D'un autre côté, à un endroit appelé les Millelles, l'eau des puits est devenue sulfureuse et répand une odeur plus forte que celle qui distingue les Eaux-Bonnes.

Cette double découverte, dont la confirmation pourrait avoir un grand intérêt pour nos contrées, ne peut manquer d'appeler l'attention de nos géologues.

On lit dans l'*Union bretonne*:

Nous croyons pouvoir annoncer que S. Exc. M. Billault arrivera très-prochainement à Nantes, se rendant à Pornic.

— Les études officieusement faites récemment sur les résultats donnés par l'endigement de la Loire, ont été on ne peut plus satisfaisantes.

Prochainement, des études officielles auront lieu pour le même objet, et nous aurons soin de publier les chiffres qui en ressortiront.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GOBET.

## Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Saumur, le 11 juillet, à 8 h. 25 m.

Le ministre des affaires étrangères a reçu la dépêche suivante du consul général de France à New-York, qui a été apportée par le navire *Scotia*, et expédiée de Queenstown, le 10 juillet.

New-York, 1<sup>er</sup> juillet.

Un télégramme de San-Francisco annonce la reddition de Mexico.

Signé: MONTHOLON.

Vu:

Le Sous-Préfet de Saumur,

V<sup>e</sup> O'NEILL DE TYRONE.

Les lettres d'Athènes du 4 constatent que la fusillade et la canonnade ont duré deux jours. Voici la cause du mouvement.

Le ministre de la guerre Botzaris ayant donné sa démission pour complaire au parti exalté, fut remplacé, le 28 juin, par le colonel Coroneos, commandant de la garde nationale. Le lendemain, Coroneos, instruit des préparatifs de l'émeute et de l'approche des brigands, destitua le commandant de l'artillerie et le chef de bataillon Leotzakos. Les forces placées sous les ordres de ces deux officiers s'insurgèrent alors et furent appuyées par les volontaires. Les révoltés s'emparèrent de deux ministres, les obligèrent à réintégrer leurs chefs et formèrent une prétendue Assemblée nationale avec la fraction Bulgare. Coroneos refusa d'obéir à cette représentation incomplète du pays. Il fut soutenu par la moitié de la garnison et par la garde nationale tout entière. La population d'Athènes parvint enfin à amener une réconciliation entre les deux fractions de l'Assemblée et empêcha ainsi le départ des représentants des puissances. Cette réconciliation est aujourd'hui un fait accompli; chaque parti a quatre représentants dans le ministère. Les ambassadeurs restent.

Cracovie, 9 juillet, midi. — Des nouvelles mesures de rigueur, ont été ordonnées en Volhynie. Les persécutions contre les personnes qui portent le deuil augmentent à Zytomir.

Les autorités russes organisent en Podolie et en Volhynie des milices composées de paysans. Cette mesure a produit le plus mauvais effet sur les paysans qu'on arrache aux travaux des champs.

Chojewski et Urbanski qui commandaient de petits détachements d'insurgés ont été pris par les Russes et fusillés à Zytomir. — Havas.

**LE CRÉDIT GÉNÉRAL** reçoit des fonds qu'il garantit par des valeurs toujours en hausse, réalisables à volonté et produisant un revenu net de 6 fr. 95 c. pour 0/0. Les versements sont de toutes sommes, sans pouvoir être au-dessous de 100 fr. Adresser les fonds par lettres chargées ou par les messageries, à M. l'Administrateur du Crédit Général, rue Godot-de-Mauroy, n° 18, à Paris. (406)

### VACANCES DE 1863.

Français, latin, grec; — préparation au baccalauréat et aux écoles et bourses de l'Etat; — leçons particulières et en ville.

M. RIGAL, professeur, à la pension de Nantilly.

### BULLETIN FINANCIER.

La liquidation a été pénible et laborieuse. Elle l'aurait été davantage encore, sans la baisse qui l'a précédée et qui a obligé un grand nombre d'acheteurs à se liquider.

Les dispositions sont maintenant meilleures; on a repris depuis deux jours. La rente s'est relevée à 68 75; le Crédit Mobilier à 1,200. Malheureusement, on n'est pas assez convaincu que la place soit complètement dégagée, et l'on craint que beaucoup d'acheteurs ne se soient encore fait reporter. C'est là, à vrai dire, le seul obstacle sérieux que la hausse ait à redouter, car le mouvement de baisse qui vient de se produire tient beaucoup plus à la situation de la place qu'à toute autre cause.

Le marché des chemins de fer a été calme comme à l'ordinaire, un peu plus ferme pendant les deux derniers jours.

La Société de Crédit des industries brevetées vient d'ouvrir sa souscription à partir du 2 juillet, chez MM. Jarry Sureau et Cie, 48, rue La Fayette. Cette société vient combler une lacune qui existe dans le système de nos institutions de crédit, et son but la classe à côté du Crédit Foncier, du Crédit Industriel, du Sous-Comptoir des Entrepreneurs. La sécurité des opérations sociales est garantie par les deux comités auxquels sont confiés l'examen et le choix des inventions brevetées.

La société aura une part d'intérêt dans toutes les associations constituées par son intermédiaire pour exploiter un brevet. On ne saurait concevoir d'entreprise plus honorable et plus féconde en résultats avantageux pour des actionnaires.

Nous avons recommandé avec confiance les opérations d'arbitrage, entreprises par MM. L. Montier et Cie, 47, rue Richer, et nous sommes heureux d'annoncer que cette maison paie à ses intéressés, comme à-compte sur les bénéfices réalisés dans les deux premiers mois, 25 fr. pour chaque part de 500 fr., représentant un intérêt de 30 0/0 par an. C'est un précédent qui les encourage à ouvrir une souscription nouvelle du 5 au 16 juillet courant, en acceptant pour minimum des parts de 1,000 fr., en espèces ou en valeurs négociables. Il est bon de faire observer que les opérations d'arbitrage ne présentent aucune chance de perte. — J. Paradis.

### BOURSE DU 9 JUILLET.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 50.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 97 00

### BOURSE DU 10 JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 68 45.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 97 00

P. GOBET, propriétaire-gérant.

### ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir:

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le vingt juin dernier, enregistré,

Il appert:

Que M. Prosper Couscher, avocat à Angers, a été nommé conseil judiciaire de M. Pierre-Armand Tribert, propriétaire, demeurant à Montreuil-

Bellay, et que celui-ci ne pourra, sans l'assistance et l'autorisation dudit conseil judiciaire, faire aucun des actes énumérés dans les articles 499 et 513 du code Napoléon.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le neuf juillet mil huit cent soixante-trois.

CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance, séant à Saumur, le sept mai dernier, enregistré,

Il appert:

Que M. Barthélemy Deschadenette, propriétaire à Doué-la-Fontaine, a

été nommé conseil judiciaire de la dame Anne Poquereau, épouse du sieur François Renaud, menuisier, avec lequel elle demeure, à Soulanges, et que celle-ci ne pourra, sans l'assistance et l'autorisation dudit conseil judiciaire, faire aucun des actes énumérés dans les articles 499 et 513 du code Napoléon.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le neuf juillet mil huit cent soixante-trois.

(431) CHEDEAU.

Cabinet d'affaires de Ch. CORMERY, à Saumur.

### A VENDRE

BELLE MAISON DE CAMPAGNE, A environ 4 kilomètres de Saumur.

S'adresser à M. CORMERY. (435)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

35 ARES DE BELLE VIGNE, au Van-Langlais, auprès du cimetière de Bagnaux, commune de Bagnaux, joignant Million au midi, Marinier au nord, M. Rochat au couchant, M. Pilot au levant; ladite parcelle entourée de murs en partie, avec une petite maison entièrement neuve.

S'adresser à M. Jousset, serrurier, sur les Ponts, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Toutes facilités pour les paiements. (432)

M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, DEMANDE UN CLERC. (432)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE,

### UN TRÈS-BEL ÉTABLISSEMENT

En pleine activité et dans les meilleures conditions de situation,

Consistant en plusieurs fours à chaux et une fabrique de tuiles, briques, carreaux et tuyaux, parfaitement achalandés.

Cet établissement est situé dans les environs d'Angers.

On pourrait y joindre, si l'acquéreur le désire, une propriété assez importante, comprenant maison de maître et dépendances.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (424)

Étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
OU A LOUER

UNE TRÈS-JOLIE MAISON,  
Située à Saumur, rue de la Chouetterie.

Avec un GRAND JARDIN en plein rapport; le tout occupé par M. Paul Lambert.

Entrée en jouissance à la Saint-Jean 1864.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (453)

Étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

UNE TRÈS-JOLIE PROPRIÉTÉ,  
Située à Chaintres, commune de Dampierre,

Appartenant à M. Perrineau.

Maison de maître, vastes servitudes, grandes caves. Enclos contenant 49 ares environ, parfaitement affrui.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser à M<sup>e</sup> Leroux, notaire, et pour visiter les lieux à la propriété. (503)

Étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A l'adjudication, le 26 juillet 1863, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX,

Ensemble ou séparément,

1<sup>o</sup> UNE GRANDE MAISON, entièrement neuve, occupée par un café et un hôtel, parfaitement achalandés, tenus par M. Duclos;

2<sup>o</sup> UN TERRAIN, y adjoignant, ayant façade sur la rue de l'Ancienne-Gare;

Le tout situé en face la gare des voyageurs, au coin de la route de Rouen et de la rue de l'Ancienne-Gare.

La maison est d'un revenu de 4,800 francs, susceptible d'augmentation.

Le terrain n'est point loué et pourra être vendu par lots, au gré des acquéreurs.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

On traitera avant l'adjudication.

Étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, et M<sup>e</sup> CHAPIN, notaire à Angers.

**A VENDRE**

**LA TERRE DE NAZÉ,**  
à 8 kilom. de Saumur  
(Maine-et-Loire).

Cette terre, parfaitement boisée, contient 57 hectares 7 ares.

Château entièrement neuf, style gothique, entouré de douves; parc à hautes futaies; prés, vignes, terres arables.

Pour les conditions de la vente, s'adresser au château de Nazé et à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (526)

Étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Commune de Villebernier,

Près la rue Juive,

**UN MORCEAU DE TERRE**

En jardinage, affié de vignes et d'arbres fruitiers, contenant trente-quatre ares, avec petite maison neuve.

S'adresser audit notaire, ou au propriétaire, M. Jean Cocuan-Beaupied, à Saumur. (397)

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Une CLOSERIE, à Saint-Lambert-des-Levés, vis-à-vis la Mairie; maison neuve; un hectare de terre en jardinage; terrain propre à bâtir au midi de la levée;

Et une MAISON, à Saumur, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 88.

Le tout appartenant à M. et M<sup>me</sup> Gouin-Pineau, de Tours.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD. (589)

Étude de M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Nueil.

**VENTE**

PAR ADJUDICATION,

Le mardi 14 juillet 1863, à 8 heures du matin,

DE

**350 BEAUX PIEDS DE PEUPLIERS**

Complantés sur les prés de Picautin et du Bardeau.

Dépendant de la terre de PREUIL, commune de Nueil.

Ces peupliers sont propres aux travaux de charpente et de menuiserie, et plusieurs pourraient faire de très-belles solives.

La vente en aura lieu aux enchères, sur les lieux ci-dessus désignés, par pieds ou par lots. (418)

Étude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance au 1<sup>er</sup> novembre 1863.

**UN BEAU MOULIN A EAU**

Garni de trois paires de meules, nouveau système.

Situé dans la commune d'Allonnes, Avec 5 hectares 55 ares de dépendances, en prés, vignes et terres labourables.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire. (411)

Étude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE de MATÉRIEL ET DE MOBILIER**

Pour cessation de commerce.

Le lundi 13 juillet 1863, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, au Café National, place de la Bilange, à Saumur, chez le sieur SAULEAU, cafetier, à la vente publique aux enchères du matériel du café et d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Deux billards et les accessoires, deux beaux comptoirs en bois de palissandre, soles et dessus en marbre, porte-carafons et carafons, banquettes et tabourets garnis en velours, chaises foncées en latanier, belles glaces et pendoles, bols à punch, belles tables de marbre, pieds en fonte, beaucoup de cristaux et verrerie, théières, un très-beau fourneau avec bain-marie en cuivre, vins fins, cognac, liqueurs assorties, etc.

MOBILIER : Lits, couettes, matelas, linge, armoires, buffets, commodes, guéridons, chaises et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A VENDRE**

OU A LOUER,

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises.

S'adresser à M. NANCEUX. (412)

A partir du 5 juillet courant.

**CORRESPONDANCE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS,**  
**Chez L.-P. CHATELAIS, à Saumur,**

Rue d'Orléans, près l'Hôtel de Londres.

**FACTAGE ET CAMIONNAGE.**

**BUREAU CENTRAL**

Expédiant la Grande Vitesse au même prix qu'à la Gare.

**SERVICES DE ROULAGE**

**SUR GHOLET,**

Tous les jours.

Desservant la Vendée.

**SUR BRESSUIRE,**

Tous les deux jours.

Desservant les Deux-Sèvres.

Étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**VENTE**

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 12 juillet 1863, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

**DES BIENS**

CI APRÈS,

Appartenant à M. Bodeau, savoir : Commune de Saint-Hilaire Saint-Florent.

Terres labourables affiées de vignes et d'arbres fruitiers, consistant en :

Cinquante-cinq ares, à la Crangmière, avec maisonnette.

Soixante-deux ares, aux Bois-Pins;

Un hectare 98 ares, au Bois-du-Feu.

Ces biens seront vendus en détail, par lots au gré des acquéreurs.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (378)

**A LOUER**

UNE MAISON, avec remise, écurie et jardin, située rue du Pavillon, occupée précédemment par M. Boutet-Delisle.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve TESSIÉ-BOUTET, rue Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 10.

**A LOUER**

DE SUITE,

**PREMIER ÉTAGE,**  
Quai de Limoges, 147,

Maison de M. FOUQUES.

S'adresser à M. PERREAU-BOUGE, quai de Limoges, 145. (415)

**LE CABINET D'AFFAIRES**

DE  
**M. VICTOR FAYET**

est toujours rue des Payens, 12.

Ouverture de 9 h. à 5 h.

Succursale à Angers, rue Besnardière, 8. (385)

**SOUFRE SUBLIMÉ**

GARANTI,

A 40 francs les cent kilog.,  
Chez M. DUVAU-GIRARD, à Saumur.

**AVEC L'AUTORISATION DU GOUVERNEMENT.**

Nouvel Emprunt d'Autriche de l'année 1860.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 1<sup>er</sup> AOUT 1863.

Il contient les gains-primés de 750,000, 125,000, 62,500, 50,000 francs, etc. Le moindre gain est de 1,500 francs.

Une action pour ce tirage coûte 40 fr., demi-action 20 fr., quart d'action 10 fr. Pour 100 francs, on recevra 2 actions et 3/4, et pour 200 francs, on recevra 6 actions.

Chaque action porte le chiffre d'une série et aussi celui d'un numéro. Le paiement des mises peut être adressé au soussigné, en timbres de poste, jusqu'à la concurrence de 40 francs; au-dessus, en mandats sur Paris, ou de toute autre ville de commerce, en billets de Banque, par lettre chargée, ou aussi l'autoriser à faire traite à vue.

Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste du tirage. S'adresser directement à l'Agent général :

**Frédéric Sintz,**  
à Francfort-sur-Mein.

P.S. — Listes et renseignements gratuits, pour tous emprunts autorisés des Gouvernements. (428)

**A LOUER**

**VASTES MAGASINS ET TERRAINS**

Situés quai St-Nicolas,

Dépendant de l'établissement des bains.

S'adresser à M. PERSEVAULT, 10, rue de la Petite-Bilange, ou sur les lieux; et à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (588)

**LE MEILLEUR SOUFFLET,**

pour

**LE SOUFRAGE DE LA VIGNE,**

est sans contredit le

**SOUFFLET NEVEU, ÉLIE,**

Ferblantier,

Rue du Portail-Louis, à Saumur.

Même maison : CORNET CADEOT.

Le Soufflet Neveu se trouve chez le fabricant et chez les principaux ferblantiers et quincailliers (548)

**M<sup>me</sup> BAUDIN**

Dentiste,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'elle demeure toujours, depuis deux ans, place de l'Hôtel-de-Ville, 10, sur le Marché aux Légumes, à Saumur. (492)

ON DEMANDE un APPRENTI pour la mercerie, bonneterie. — Détail.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de quincaillerie de détail mande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

**M. BILLION,**  
Peintre,

Étant sur le point de partir, à l'honneur de prévenir MM. les Amateurs qu'il fait toujours les portraits à l'huile et au pastel mixtural, en une séance et à domicile.

Depuis 25 fr.

Rue de la Cocasserie. (428)

**ODONTINE**  
ET  
**ELIXIR ODONTALGIQUE**

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris  
Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique entretiennent la pureté de la bouche, blanchissent les dents (sans en altérer l'émail), en préviennent et en arrêtent la carie.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (190)

Saumur, imp. de P. GODET.

**TACHES ET BOUTONS AU VISAGE**

Le LAIT ANTÉPHÉLIQUE détruit ou prévient *éphélides* (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités. — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 fr. — Paris, CANDÈS et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (255)

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,